



Vixeran®

L'azote bactérien efficace
en viticulture



Biostimulants

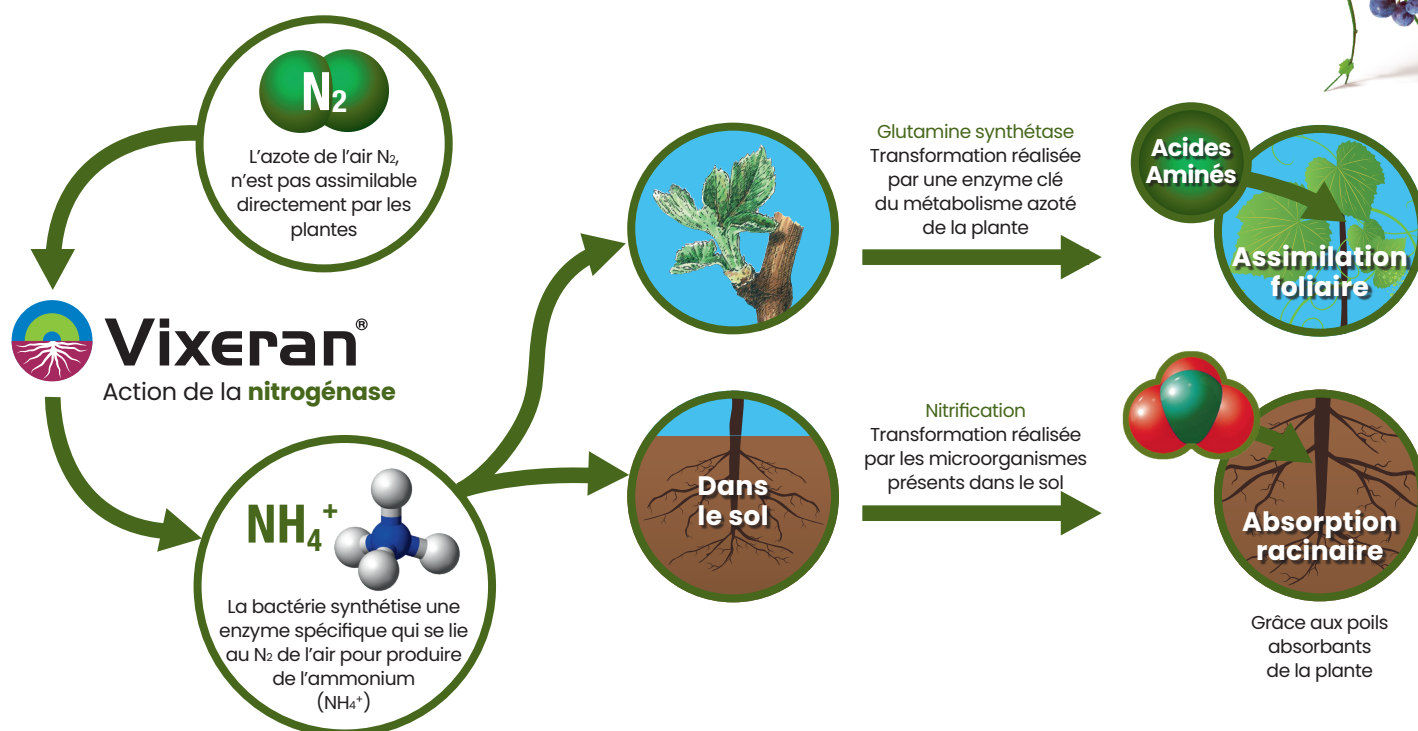
Efficienne
de la
nutrition



VIXERAN® est composé de bactéries, *Azotobacter salinestris* CECT 9690, qui fixent l'azote de l'air aux niveaux foliaire et racinaire afin de le restituer à la plante sous forme assimilable. Il participe à la nutrition azotée de la vigne, limite les ruptures d'alimentation en azote et améliore le rendement et les composantes qualitatives (azote dans les moûts).



Comment se produit la fixation de l'azote par VIXERAN® ?



Comment fonctionne VIXERAN® ?

VIXERAN® agit à 3 niveaux

Foliaire:

La bactérie colonise les tissus de la plante après pénétration via les stomates



Racinaire:

La bactérie établit une symbiose avec les racines



Rhizosphère:

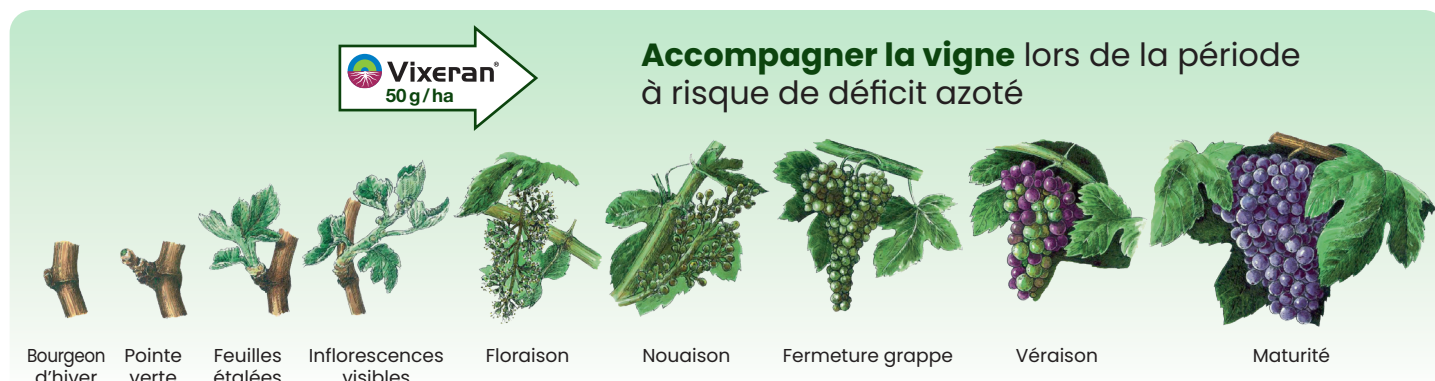
La plante fournit des sucres aux bactéries en échange d'azote assimilable

syngenta®
Biologicals

VIXERAN® s'adapte aux aléas climatiques

- Les bactéries ont la capacité de se transformer en cyste (enveloppe épaisse et résistante) lorsque les conditions climatiques sont défavorables à leur développement.
- Dès que les conditions redeviennent favorables, les bactéries se multiplient à nouveau.

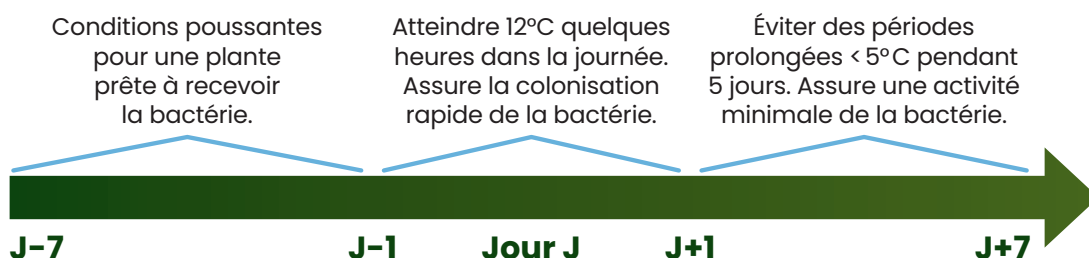
Préconisations d'application de VIXERAN® :



Conditions d'application de la solution

50 g/ha par application	Conditions optimales pour l'application
	• Humidité > 60%: Favorise la colonisation de VIXERAN® • Application tôt le matin de préférence: Période optimale d'ouverture des stomates • pH du sol: 5,5 – 9 • Volume d'eau: 100 à 200 l/ha

Pour tous les mélanges, contacter votre technicien.



Ces conditions optimales sont facilement applicables grâce à leur intégration sur Agro Météo Pro:
<https://www.syngenta.fr/servicespro/meteo-agricole/agro-meteo-pro-a-10-jours>



Carte d'identité VIXERAN® :

STATUT RÉGLEMENTAIRE	Biostimulant CE – PFC 6A	
COMPOSITION	Micro-organisme – <i>Azotobacter salinestris</i> CECT 9690 (1x10 ⁷ UFC* / g).	
CULTURES ET FORMULATION	Toutes cultures	Sous forme de poudre (WP)
CLASSEMENT	Sans classement	
DOSE ET NOMBRE D'APPLICATIONS	Dose 0,05 kg/ha (5x10 ⁸ UFC* / Ha)	Vigne: 1 application entre 6 feuilles et floraison
FILIÈRE	Utilisable en Agriculture Biologique	
CONDITIONNEMENT	Sachet de 250g	



* Unité Formant Colonie.

Syngenta France S.A. – 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France.

S.A. au capital de 103 516 413 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832.

Numéro de TVA intra-com.: FR 11 443 716 832.

Agrément MP02249: distribution et application de produits phytopharmaceutiques

* Marques enregistrées d'une société du groupe Syngenta.

DOCUMENT PROFESSIONNEL À USAGE D'EXPERTS TECHNIQUES.

syngenta
Biologicals